



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 131 c) et 134 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes : plan-cadre d'équipement

Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2012-2013

Plan-cadre d'équipement

Douzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2012-2013

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/66/527) présenté par le Secrétaire général conformément aux résolutions 57/292 et 65/269 de l'Assemblée générale, et son rapport intitulé « Propositions concernant le financement des dépenses connexes pour 2012 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement » (A/66/527/Add.1), présenté conformément à la résolution 65/269. Le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010 [A/66/5 (Vol. V)] et du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/66/324).

2. Au cours de l'examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif a rencontré le Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement et d'autres représentants du Secrétaire général, ainsi que des membres du Comité des opérations d'audit, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements.



II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

3. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010 [A/66/5 (Vol. V)], présenté conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a examiné l'état d'avancement du plan-cadre depuis son précédent rapport [A/65/5 (Vol. V)] et la façon dont les risques liés au projet avaient été recensés et étaient gérés. **Le Comité consultatif félicite le Comité des commissaires aux comptes pour la qualité de son rapport.**

4. Le Comité des commissaires aux comptes examine tout d'abord la suite donnée à ses précédentes recommandations. Le Comité consultatif note que, sur les 20 recommandations formulées par les commissaires aux comptes pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2009 [A/65/5 (Vol. V)], 9 (45 %) ont été intégralement appliquées, 5 (25 %) sont en cours d'application et 5 (25 %) n'ont pas été appliquées. Sur les cinq recommandations restées sans suite, trois ont été remplacées par de nouvelles recommandations formulées par le Comité dans son rapport, une a été réaffirmée par le Comité et une autre, relative à la mise en place d'un mécanisme d'examen a posteriori des avenants aux contrats, a été appliquée mais n'a pas donné les résultats escomptés (voir également par. 9 et 10 ci-après). Selon le Comité, une (5 %) de ses recommandations, concernant les retards intervenus dans la négociation des contrats relatifs au bâtiment des conférences, est devenue caduque (A/66/5 (Vol. V), par. 6 et 7 et annexe I). Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport fait le point de la suite donnée aux recommandations antérieures du Comité (A/66/324, par. 38 à 60). **Le Comité consultatif souligne que l'Administration ne doit ménager aucun effort pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes en respectant les échéances indiquées dans le rapport du Secrétaire général (A/66/324).**

5. Dans son dernier rapport en date [A/66/5 (Vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes a formulé 15 recommandations. Le Secrétaire général indique dans son rapport correspondant (A/66/324) que trois d'entre elles ont été appliquées et que 11 autres sont en cours d'application. L'Administration n'a pas accepté une des recommandations du Comité concernant la mise en place d'un petit groupe de direction chargé d'étudier tous les avantages qui pourraient être retirés du projet (ibid., par. 28 et 29). Aux paragraphes 7 à 37 de son rapport, le Secrétaire général indique les mesures qui ont été prises ou qui doivent l'être pour appliquer les recommandations nouvelles ou réitérées du Comité, le département responsable, le degré de priorité donné à chaque recommandation et, le cas échéant, l'échéance prévue pour son application. Le Comité consultatif note que l'Administration a accordé un degré de priorité élevé aux cinq principales recommandations énoncées dans le résumé du rapport du Comité, et qu'elles sont toutes en cours d'application.

6. Aux paragraphes 16 à 23 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes indique les principaux domaines dans lesquels des progrès ont été enregistrés depuis la publication de son précédent rapport. Le Comité estime toutefois qu'en dépit des progrès accomplis dans l'exécution du plan-cadre

d'équipement, le projet aborde une phase critique pendant laquelle il sera plus malaisé de gérer les difficultés imprévues qui pourront surgir et de respecter les prévisions de coûts et les délais prévus.

7. Le Comité des commissaires aux comptes fait une série d'observations sur le facteur de risque que constituent les nombreux changements apportés au projet, déclarant notamment qu'une gestion efficace des avenants est un élément incontournable du succès de tout chantier (A/66/5 (Vol. V), par. 24). Il note que, si le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a mis en place un processus robuste d'analyse des demandes d'avenants présentées, l'Administration n'a pas institué de système efficace afin d'en réduire le nombre dès le départ. Les figures I et II du rapport du Comité illustrent le fait que le nombre total et la valeur des demandes d'avenant continuent d'augmenter. Au 5 avril 2011, le maître d'œuvre avait établi 1 116 demandes d'avenant, représentant une valeur d'environ 103 millions de dollars (ibid., par. 26). Le Comité constate par ailleurs qu'en dépit des efforts faits par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement pour améliorer le processus d'analyse des demandes d'avenant, le processus d'autorisation des avenants continue d'exiger beaucoup de temps et d'efforts. En novembre 2010, il fallait en moyenne 114 jours ouvrables pour traiter une demande d'avenant et préparer une demande de fonds. Au 5 avril 2011, ce processus prenait en moyenne quatre jours de plus qu'en novembre 2010, c'est-à-dire 118 jours ouvrables (ibid., par. 29 et 31). De l'avis du Comité, ces nombreuses demandes de modifications, y compris celles émanant des usagers, qui sont examinées aux paragraphes 34 à 37 de son rapport, risquent, notamment, d'accroître les coûts, de retarder l'exécution du projet et d'entraîner des réclamations de la part de sous-traitants par suite de retards de paiement.

8. Le Comité consultatif rappelle que ce n'est pas la première fois que le Comité des commissaires aux comptes se déclare préoccupé par l'ampleur des changements apportés au plan-cadre (voir, notamment, A/64/5 (Vol. V), par. 106 à 129, et A/65/5 (Vol. V), par. 119 à 147). Le Bureau des services de contrôle interne s'est également penché sur cette question dans son audit de la gestion des achats et des marchés relevant du plan-cadre d'équipement (voir A/66/179). **Le Comité consultatif partage l'inquiétude du Comité des commissaires aux comptes au sujet des risques liés au grand nombre de demandes d'avenant et au délai de traitement de ces demandes. Le Comité consultatif déplore qu'une solution satisfaisante n'ait pas encore été apportée à ce problème chronique, d'autant plus que, comme le souligne le Comité des commissaires aux comptes, la capacité de mener à bien le plan-cadre d'équipement malgré les retards et les dépassements de coûts enregistrés jusqu'à présent est maintenant limitée. Le Comité consultatif compte que les questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes seront réglées sans tarder.**

9. Aux paragraphes 99 à 102 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes formule des observations sur la question connexe concernant le fonctionnement du Comité chargé de l'examen a posteriori des avenants aux contrats, que l'Administration a mis en place suite à une recommandation antérieure du Comité lui demandant de relever sensiblement le niveau des contrôles internes auxquels sont soumis les avenants aux marchés (voir A/65/5 (Vol. V), par. 120). D'après le Comité des commissaires aux comptes, le Comité en question a considéré que son mandat l'autorisait à examiner a posteriori tous les avenants d'une valeur comprise entre 0,5 million et 5 millions de dollars afin de déterminer si les

procédures d'achat étaient appropriées. Toutefois, au moment de ses vérifications, le Comité a pu constater que seuls 13 des 154 avenants en attente d'examen avaient été traités, chacun comportant plusieurs demandes de modification. Le Comité dit avoir le sentiment que le processus d'examen ne procure à l'Administration ni contrôle renforcé ni valeur utile quand elle en a besoin, et craint que l'arriéré devienne ingérable si les choses continuent en l'état.

10. Suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration détermine de toute urgence l'efficacité du Comité chargé de l'évaluation a posteriori des avenants aux contrats, le Secrétaire général indique dans son rapport que la Division des achats a proposé des changements à apporter à la procédure de soumission de dossiers au Comité chargé de l'évaluation a posteriori afin d'en accroître l'efficacité, et les a mis en œuvre. Il note toutefois que de nouveaux gains d'efficacité pourraient être nécessaires, notamment en augmentant la fréquence des réunions (A/66/324, par. 37). Le Comité consultatif note que l'échéance fixée pour l'application de la recommandation est le quatrième trimestre 2011 (ibid., par. 36). **Le Comité consultatif réaffirme l'importance qu'il attache à l'évaluation a posteriori de tous les avenants aux contrats (voir A/64/7/Add.5, par. 8 et 9). Étant donné que, de l'aveu même du Secrétaire général, les mesures prises à ce jour ne permettent pas de remédier complètement aux problèmes recensés par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général suivra de près l'arriéré des dossiers dont est saisi le Comité chargé de l'évaluation a posteriori et prendra sans attendre, selon qu'il conviendra, de nouvelles mesures pour améliorer son fonctionnement.**

11. Un autre risque recensé par le Comité des commissaires aux comptes a trait à la planification de la relève au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Le Comité constate que le plan-cadre est hautement tributaire d'un petit nombre d'experts. À l'approche de la date d'achèvement du projet, les membres de l'équipe, notamment ceux qui ont des contrats à durée déterminée, commencent à songer à leur propre avenir professionnel, ce qui pourrait entraîner une réduction non prévue du personnel du projet. Le Comité constate que, bien qu'elle ait fait figurer dans l'inventaire des risques du projet l'éventualité d'un départ soudain de membres chevronnés de l'équipe, l'Administration n'a pas de plan qui lui permettrait de pourvoir rapidement des postes susceptibles de se libérer au sein de l'équipe de direction du projet (A/66/5 (Vol. V), par. 92 à 94). Dans le même ordre d'idées, le Comité se déclare aussi préoccupé par le passage de la phase de construction à la phase de mise en service des bâtiments. Il estime que, conformément aux règles de bonne pratique internationale applicables à la construction, il pourrait être utile de maintenir en poste au moins un haut responsable du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement afin d'aider à la prise en charge des opérations par le Service de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui (ibid., par. 39 à 45).

12. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a engagé le dialogue avec le Bureau de la gestion des ressources humaines au sujet de la planification des successions, soulignant que tout plan d'organisation de la relève devra toutefois se conformer aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel (A/66/324, par. 14). Il note en outre que, bien que les listes de personnes présélectionnées soient utilisées dans toute la mesure

possible, lorsqu'un poste ne peut pas être pourvu de cette manière, le recrutement se fait conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel, c'est-à-dire par une large diffusion de l'avis de vacance de poste correspondant (ibid., par. 33). **Le Comité consultatif compte que le dialogue engagé entre le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et le Bureau de la gestion des ressources humaines débouchera sur une solution propre à atténuer les risques relevés par le Comité des commissaires aux comptes.** De l'avis du Comité consultatif, il faut avant tout veiller à ce que le transfert de responsabilité concernant les bâtiments rénovés du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement au Bureau des services centraux d'appui se fasse de manière efficace et rationnelle et faire en sorte que les compétences et l'expérience acquises au cours de l'exécution du plan-cadre ne soient pas perdues, car elles pourraient être nécessaires à l'avenir pour de nouveaux projets d'infrastructure. Il faut aussi veiller à ce que les règles, règlements, politiques et directives soient strictement appliqués. Les enseignements tirés de l'expérience devraient être consignés par écrit et diffusés comme il convient (voir aussi par. 17 et 18 ci-après).

13. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes formule en outre des recommandations sur les questions de sécurité, les contrats à prix maximum garanti, les prévisions de coûts, les dépenses connexes et l'utilisation de l'espace.

III. Neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

14. Dans son neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/66/527), le Secrétaire général donne un aperçu des domaines dans lesquels l'exécution du plan-cadre a progressé depuis la parution de son huitième rapport. Il indique notamment que les plans et études techniques concernant environ 94 % des travaux prévus ont été achevés; que le processus de planification de la réinstallation du personnel dans le bâtiment du Secrétariat est en bonne voie; que les travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat, du bâtiment des conférences et des sous-sols ont notablement progressé; enfin, que la passation des marchés pour les systèmes audiovisuels et du matériel de sonorisation devant équiper les salles de conférence rénovées est en cours, ainsi que pour les systèmes centraux de coordination, de contrôle et de stockage des données audio et vidéo (ibid., par. 4 à 25).

Conseil consultatif

15. Le Secrétaire général donne également des informations sur les activités du Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement constitué en décembre 2009 à la demande de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif relève que durant la période considérée, le Conseil consultatif s'est réuni cinq fois au Siège (ibid., par. 26 et 27). Alors qu'il examinait le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que le Conseil consultatif avait apporté une contribution très utile à la réalisation du projet, notamment pour les questions touchant les choix de décoration.

Dons

16. Aux paragraphes 29 à 31 de son rapport, le Secrétaire général expose la politique arrêtée en matière de dons et indique qu'un certain nombre d'États Membres ont déjà apporté cette forme de contributions à l'exécution du projet. Des architectes choisis par les États Membres intéressés collaborent avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement aux fins de l'aménagement de certains espaces auquel ils contribuent par leurs dons. Le Comité consultatif note à ce sujet que le Comité des commissaires aux comptes a souligné dans son rapport que les dons en espèces risquaient de compromettre le respect du calendrier d'exécution du plan-cadre du fait que les études effectuées en commun par l'équipe du projet et les architectes/décorateurs désignés par les États Membres pourraient retarder les travaux (A/66/5 (Vol. V), par. 57). **Le Comité consultatif se félicite de ce que des États Membres contribuent par des dons à la réalisation du projet. Il engage le Secrétaire général à prendre toutes les précautions voulues pour éviter que le programme de dons ne compromettent le respect du calendrier d'exécution du plan-cadre.**

Enseignements tirés de l'expérience

17. Dans la section V de son rapport, le Secrétaire général répond à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/269 à l'effet qu'il y fasse figurer des informations sur les enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre et la façon dont ils sont mis à profit pour améliorer la planification et l'exécution des phases des travaux en cours et à venir. Les principaux enseignements tirés de l'expérience acquise en 2008, 2009 et 2010 dont il est tenu compte durant la phase de construction sont : la nécessité de définir et de faire connaître par des directives internes les buts, objectifs, résultats escomptés, principales parties prenantes et responsables du projet; la nécessité d'établir des plans de travail détaillés, d'en contrôler étroitement l'exécution, et d'estimer les coûts avec précision; la nécessité de faire figurer parmi les documents adressés aux entreprises invitées à soumissionner un programme de travail et un cahier des charges détaillés; la nécessité de définir, analyser et mettre au point des mesures visant à parer à l'aggravation des risques et d'examiner chaque mois l'inventaire des risques; la nécessité d'établir un plan de communication visant à tenir les principales parties prenantes, y compris le personnel, informées de l'état d'avancement du projet; la nécessité enfin de définir des méthodes de suivi et de contrôle des coûts et de faire participer les utilisateurs à toutes les phases du projet, en particulier aux phases de définition des besoins et d'essai (A/66/527, par. 33).

18. Pendant qu'il examinait le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que l'un des enseignements les plus importants tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement était qu'il fallait budgétiser dès le départ les dépenses connexes au projet. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de recenser les enseignements qu'il y a lieu de tirer de l'exécution du plan-cadre et d'en garder une trace documentaire. Il faut tenir compte, lorsqu'il y a lieu, de ces enseignements non seulement pour l'exécution des phases restantes du plan-cadre d'équipement, mais aussi pour la planification et l'exécution des grands projets d'équipements à venir, en particulier, du plan stratégique patrimonial prévu pour l'Office des Nations Unies à Genève** (voir également à ce sujet A/66/7/Add.3, par. 25 et 26).

Sécurité

19. Au sujet de la sécurité, le Secrétaire général indique que, depuis la parution de son huitième rapport annuel, le pays hôte a mis des fonds à la disposition de l'Organisation pour le financement des travaux de sécurisation renforcée du bâtiment des conférences et pour la construction d'un dispositif de protection le long de la limite ouest du complexe du Siège en vue de réduire la vulnérabilité des bâtiments donnant sur la 1^{re} Avenue (A/66/527, par. 39). Des informations plus détaillées sur la réalisation de ces travaux de sécurisation figurent au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général et à l'annexe IV du rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/66/5 (Vol. V)]. Le Comité consultatif note que, selon le tableau 4 du rapport du Secrétaire général, les travaux de sécurisation renforcée pourraient nécessiter un financement à hauteur de 100 millions de dollars sous la forme de contributions volontaires. Comme il est indiqué dans la note 1 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, cette somme comprend 70 millions de dollars pour les travaux intéressant le bâtiment des conférences et 30 millions de dollars pour les travaux prévus le long de la 1^{re} Avenue.

20. Le Comité consultatif note également que, selon le rapport du Secrétaire général, les tractations entre le Secrétariat et les autorités du pays hôte se poursuivent au sujet d'un dispositif de protection des bâtiments ayant une façade à la limite sud du complexe du Siège, à savoir la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud (cafétéria). L'élaboration du cahier des charges concernant ces bâtiments a été temporairement suspendue en attendant que soit trouvée une solution au problème de leur vulnérabilité à l'éventuelle explosion d'un véhicule empruntant la bretelle de sortie du Franklin Delano Roosevelt (FDR) Drive (A/66/527, par. 40). Au paragraphe 41 de son rapport, le Secrétaire général expose les quatre solutions envisagées avec les autorités de la ville de New York : a) déplacer la bretelle de sortie; b) condamner la bretelle; c) fermer la bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud après achèvement de l'exécution du plan-cadre d'équipement en attendant le règlement du problème de sécurité; d) si aucune solution ne peut être convenue, démolir les bâtiments en cause. Ayant demandé des éclaircissements à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu, une fois le plan-cadre d'équipement mené à terme, que le bâtiment de la bibliothèque Dag Hammarskjöld abriterait 104 fonctionnaires et comprendrait des salles de cours et de formation, un auditorium, des magasins de bibliothèque et des salles de lecture. Le Comité consultatif croit comprendre que si la solution c) ou la solution d) venait à être retenue, il faudrait trouver d'autres locaux pour le personnel et les installations concernées.

21. Au paragraphe 42 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'un rapport sur la portée et les incidences financières des différentes solutions envisagées sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. **Conscient qu'il importe, comme l'a dit le Comité des commissaires aux comptes (voir plus loin par. 26), de disposer de prévisions réalistes, le Comité consultatif engage le Secrétaire général à mener à terme dès que possible les pourparlers en cours avec les autorités du pays hôte et à informer l'Assemblée générale du résultat dans les meilleurs délais.** Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes considère que les incertitudes concernant la bibliothèque et l'annexe sud sont parmi les six principaux facteurs qui risquent de compromettre le respect du calendrier d'exécution du plan-cadre (voir également le paragraphe 26 du présent rapport).

Passation des marchés

22. Des informations sur les activités de passation de marchés entreprises pendant la période considérée figurent aux paragraphes 49 à 57 du rapport du Secrétaire général. Il y est dit que conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Secrétariat continue de veiller à ce que tous les avis d'appel d'offres soient diffusés aussi largement que possible, et en particulier communiqués aux pays en développement et aux pays à économie en transition. Le Secrétaire général signale que les appels d'offres lancés pour l'achat de mobilier de bureau et de mobilier spécial ont suscité l'intérêt de sociétés de plusieurs pays, dont des pays en développement et des pays à économie en transition. Au paragraphe 57 de son rapport, il indique qu'à la date de celui-ci, la valeur des marchés adjugés à des sous-traitants autres que des entreprises ayant leur siège aux États-Unis représentait 15 % de la valeur totale des marchés de sous-traitance adjugés depuis le début de l'exécution du plan-cadre.

23. Le rôle que joue la Division des achats dans l'examen des propositions d'avenant aux contrats est exposé au paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général. Les observations du Comité consultatif sur ce sujet figurent aux paragraphes 7 à 10 du présent rapport.

Écoviabilité

24. Les paragraphes 68 à 72 du rapport du Secrétaire général traitent de l'écoviabilité du complexe du Siège après rénovation. Il y est dit notamment que le projet reste en bonne voie d'atteindre, voire dépasser, les objectifs d'écoviabilité fixés pour la consommation d'énergie et d'eau, ainsi que les normes de qualité environnementale en vigueur dans les États Membres. Le Comité consultatif relève que selon le paragraphe 71 du rapport, l'installation des systèmes de gestion des bâtiments est en bonne voie, ce système devant rendre les bâtiments beaucoup plus performants et plus économes d'énergie grâce à la modulation automatique des réglages de chauffage, climatisation et éclairage. **Le Comité consultatif tient à saluer le souci que le Secrétaire général a eu de faire figurer des éléments d'écoviabilité dans le plan-cadre d'équipement. Il espère que les avantages attendus de ces éléments commenceront à se concrétiser dès la remise en service du bâtiment du Secrétariat, prévue pour le deuxième semestre de 2012. Il considère que des informations à ce sujet devraient figurer dans le prochain rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre.**

Calendrier d'exécution

25. La section X du rapport traite du calendrier d'exécution du projet. Selon le Secrétaire général, la phase la plus complexe et la plus risquée des travaux était la rénovation du bâtiment du Secrétariat. En octobre 2011, il était prévu que cette phase s'achèverait à la mi-2012, moins de trois mois au-delà de l'échéance fixée dans le sixième rapport annuel du Secrétaire général (A/63/477). Il est prévu (voir A/66/527, par. 77 et 78) que le projet dans son ensemble, exception faite des travaux concernant la bibliothèque et l'annexe sud, sera mené à terme à la fin de 2014, soit avec un retard d'environ un an sur le calendrier initial figurant dans le sixième rapport annuel. Le Secrétaire général indique, dans le tableau 1 de son rapport, que ce retard est imputable principalement aux travaux de sécurisation renforcée (voir plus haut, par. 19 à 21).

26. Le Comité consultatif note que bien des imprévus, comme dans le cas présent la nécessité d'entreprendre des travaux de sécurisation renforcée, peuvent retarder l'exécution d'un grand projet pluriannuel d'équipement. Néanmoins, le Comité des commissaires aux comptes a fait observer dans son rapport que les prévisions du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement s'étaient avérées pécher par optimisme. Le Comité des commissaires aux comptes note que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement est certes doté des moyens de contrôle et des processus de gestion dont il a besoin pour faire des prévisions réalistes sur les progrès de l'exécution du projet, mais que dans la pratique, le calendrier extrêmement serré des travaux ne laisse guère de marge pour le rattrapage de retards ou l'adjonction de travaux non prévus au cahier des charges initial (A/66/5 (Vol. V), par. 49 à 51). Aux paragraphes 52 à 58 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes passe en revue six facteurs susceptibles selon lui de compromettre le respect du calendrier d'exécution du plan-cadre, en plus des risques de retard qui tiennent au nombre excessif des avenants aux contrats et à l'extrême incertitude qui persiste, comme on l'a vu plus haut, quant à la solution qui sera finalement retenue pour la bibliothèque et l'annexe sud; figurent parmi ces facteurs le fait que l'avancement du projet dépend du comportement de tierces parties qui ne relèvent pas directement de l'autorité de l'Administration et l'approbation tardive des contrats à prix maximum garanti. Les commissaires aux comptes craignent que la tendance déjà observée au dépassement des délais ne se poursuive, d'où aggravation du risque de dépassement de devis et d'augmentation des frais généraux (ibid., par. 49). **Le Comité consultatif partage les préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet du risque de nouveaux retards et des incidences que ceux-ci pourraient avoir sur le budget du plan-cadre d'équipement, et il engage le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour que le calendrier actuel d'exécution du projet soit respecté. Il estime que l'application à bref délai de toutes les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes est un moyen important d'y parvenir.**

Situation financière du plan-cadre d'équipement

27. Le Secrétaire général, dans les sections XI et XII de son rapport, donne un aperçu de la situation financière du plan-cadre, et indique notamment l'état des contributions. Comme le Secrétaire général le rappelle au paragraphe 84 dudit rapport, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/251, a fixé à 1 876,7 millions de dollars le montant du budget du plan-cadre d'équipement. La principale source de financement de l'exécution du plan-cadre est le crédit de 1 876,7 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la cinquième et dernière tranche annuelle des contributions échelonnées au financement du plan-cadre, d'un montant de 340,96 millions de dollars, avait été mise en recouvrement en 2011. Il a été également informé qu'au 2 novembre 2011, le montant des contributions non encore réglées se chiffrait à 87,32 millions de dollars, dont 83,74 millions de dollars pour 2011 et le restant pour des années antérieures. Le Comité consultatif a reçu communication, à sa demande, d'un état détaillé au 2 novembre 2011 des contributions au financement du plan-cadre d'équipement. **Le Comité consultatif recommande que lorsqu'elle abordera cette question, l'Assemblée générale reçoive communication d'informations à jour sur l'état des contributions.**

28. Le tableau 4 du rapport du Secrétaire général compare le budget prévu en septembre 2010 pour l'exécution du plan-cadre d'équipement, [à l'exclusion des frais connexes (voir plus loin, sect. IV) et du coût du centre informatique secondaire (voir par. 36 *infra*), mais compte tenu des contributions volontaires,] à celui prévu en mai 2011. Le Comité consultatif note que selon ce tableau, le coût total du projet était estimé au 31 mai 2011 à 1 950 978 000 dollars, soit 5 813 000 dollars de moins que le chiffre de 1 956 791 000 dollars communiqué à l'Assemblée générale en septembre 2010. Le Secrétaire général explique que la gestion rigoureuse du projet et diverses mesures de compression des coûts ont permis de ramener le déficit net par rapport au budget initial de 80 091 000 dollars à 74 278 000 dollars, soit à environ 4 % du budget approuvé (A/66/527, par. 86). Les mesures de compression des coûts, exposées en détail dans la section VIII du rapport, ont consisté à fonder les décisions sur des analyses de la valeur et à prévoir la remise en état et la réutilisation du mobilier existant au lieu de son remplacement. Le Secrétaire général indique également, au paragraphe 46 de son rapport, que la conjoncture économique actuelle a permis à l'Organisation de passer des marchés à des prix très avantageux.

29. Le Secrétaire général indique que, lors de l'établissement de son neuvième rapport annuel, 84,5 % (1 586,2 millions de dollars) du montant total du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement (1 876,7 millions de dollars) ont été engagés. Il soutient que le montant élevé de ces fonds contribue à réduire considérablement le risque que des imprévus fâcheux compromettent l'exécution du projet (A/66/527, par. 86). Toutefois, à la lecture des paragraphes 87 à 89 du rapport, le Comité consultatif relève qu'un montant supplémentaire de 210,1 millions de dollars – 42,6 millions de dollars prévus au titre des loyers au cas où la situation n'évoluerait pas favorablement, et 167,5 millions de dollars au titre des dépenses connexes (146,8 millions de dollars) et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire (20,7 millions de dollars) – a été inscrit au budget du plan-cadre d'équipement, ce qui porte le montant total nécessaire à sa réalisation à 2 161,0 millions de dollars. Par conséquent, le montant total du déficit budgétaire passera à 284,3 millions de dollars, soit 15,2 % du budget approuvé.

30. Les ressources nécessaires au titre des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire sont examinées plus en détail ci-après. S'agissant des ressources nécessaires dans l'hypothèse la plus pessimiste, le Secrétaire général indique que le budget initial du plan-cadre d'équipement prévoyait la location des bureaux transitoires jusqu'en septembre 2012. Toutefois, afin d'éviter que l'ONU se trouve privée de locaux dans le cas où l'exécution du plan-cadre prendrait du retard, l'Organisation a conclu des contrats de location qui courent au-delà de la date prévue pour l'achèvement du projet. D'après le Secrétaire général, le montant des loyers supplémentaires, qui varie d'un bâtiment à l'autre et, comme le comprend le Comité consultatif, ne peut être prélevé sur le budget initial, pourrait diminuer si le marché de la location se redressait et que les locaux pouvaient être sous-loués, ou si les propriétaires souhaitaient les louer à d'autres locataires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les négociations entre le Bureau des affaires juridiques et les propriétaires des locaux transitoires sur la résiliation anticipée des baux ou d'autres moyens de réaliser des économies, comme la sous-location, commenceraient sous peu.

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui présente le mode de calcul des dépenses supplémentaires nettes nécessaires pour financer les loyers (en dollars des États-Unis) :

Montant prévu au titre de la location de locaux transitoires jusqu'au 30 septembre 2011	Montant réel des dépenses engagées au titre de la location des locaux transitoires jusqu'au 30 juin 2011	Coût estimatif de la location de locaux du 1 ^{er} juillet 2011 jusqu'au terme du plan-cadre d'équipement, sous réserve d'une résiliation anticipée	Montant but de la provision nécessaire	Contribution des propriétaires	Montant net de la provision nécessaire
(a)	(b)	(c)	(d) = (a) – (b) – (c)	(e)	(f) = (d) + (e)
157 948 000	115 507 045	96 700 444	(54 259 489)	11 710 167	(42 549 322)

32. Même si le Comité consultatif comprend qu'il est nécessaire de limiter les risques en constituant des provisions pour imprévus dans le calendrier du plan-cadre d'équipement, il regrette que le Secrétaire général n'ait pas porté plus tôt à l'attention de l'Assemblée générale la question des frais de location découlant de « l'hypothèse la plus pessimiste ». Maintenant qu'il s'avère que l'Organisation n'aura plus besoin de certains locaux transitoires avant l'échéance de leur bail, et compte tenu de l'ampleur du déficit global mentionné au paragraphe 29, le Comité compte sur le Secrétaire général pour engager sans tarder des négociations avec les propriétaires afin d'éviter autant que possible d'utiliser les ressources prévues au titre de l'hypothèse la plus pessimiste. Il faudra étudier tous les moyens possibles de regagner la totalité de la somme (42,6 millions de dollars).

Dispositifs de financement proposés pour examen à l'Assemblée générale

33. Pour financer les dépenses supplémentaires mentionnées au paragraphe 29, le Secrétaire général recommande, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/251, que l'Assemblée utilise la réserve opérationnelle et les intérêts produits par les ressources du plan-cadre d'équipement pour financer l'ensemble des coûts directs du projet, ainsi qu'une partie des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire (A/66/527, par. 101 et 110). Au 1^{er} octobre 2011, le montant des revenus financiers s'élevait à 104,1 millions de dollars, et il y avait 45 millions de dollars dans la réserve opérationnelle. L'ensemble de ces ressources se monte donc à 149,1 millions de dollars (ibid., par. 102). Le Comité consultatif note que, si l'Assemblée générale accepte la recommandation du Secrétaire général, le déficit global sera ramené de 284,3 millions de dollars, son niveau actuel, à 131,9 millions de dollars. Par ailleurs, le Comité a été informé que, si la proposition du Secrétaire général était approuvée, il ne serait plus nécessaire de mettre en recouvrement de nouvelles contributions auprès des États Membres en 2012.

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'article 4.18 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU disposait que les revenus des placements étaient affectés conformément aux règles relatives au fonds ou au compte auquel ils se rapportaient. La règle 104.15 b) qui s'applique dans ce cas dispose que les revenus des placements des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux sont portés au crédit du fonds ou du compte concerné. Le Comité a été informé que, puisque le Règlement financier et les règles de gestion financière n'interdisaient ni n'autorisaient pas expressément l'utilisation des revenus financiers du plan-cadre d'équipement, il convenait de demander l'accord de l'Assemblée générale sur la conduite à tenir, d'autant plus que le Secrétaire

général souhaitait non seulement faire usage de ces revenus, mais aussi, ce faisant, augmenter le montant total du budget du plan-cadre d'équipement approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 61/251.

35. Le tableau 8 du rapport du Secrétaire général reproduit ci-dessous présente le montant total ajusté des besoins de financement du projet, le montant total des fonds disponibles et les différentes sources de financement proposées :

Montant ajusté des besoins de financement du plan-cadre d'équipement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au mois de mai 2011</i>	
Plan-cadre d'équipement (coûts directs) ^a	1 961 921
Dépenses connexes	146 806
Réaménagement pour le renforcement de la sécurité.	99 557
Centre informatique secondaire	20 700
Provision pour la location des bureaux à compter du mois d'octobre 2012	42 550
Total	2 271 534
<i>En déduction Au 1^{er} octobre 2011</i>	
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres	1 876 700
Contributions volontaires	Jusqu'à 10 500
Contribution au titre des mesures de renforcement de la sécurité	Jusqu'à 100 000
Revenus financiers	104 100
Réserve opérationnelle	45 000
Fonds du compte d'appui destinés au centre informatique secondaire.	3 286
Total	2 139 586
Déficit	131 948

^a Dont une provision de 89 084 000 dollars pour imprévus ou hausse des coûts.

36. Comme il est expliqué aux paragraphes 97 et 98 du rapport du Secrétaire général, bien que le montant total des ressources approuvées par l'Assemblée générale au titre du centre informatique secondaire s'établisse à 20,9 millions de dollars, le Bureau de l'informatique et des communications estime à présent ce montant à 20,7 millions de dollars. Le montant cumulé approuvé des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011 s'élève à 3,3 millions de dollars. Les dépenses non provisionnées afférentes au centre informatique secondaire qui devraient être absorbées par le plan-cadre d'équipement se montent donc à 17,4 millions de dollars. Le Comité consultatif rappelle à cet égard qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, le centre informatique secondaire sera financé au moyen du budget ordinaire et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Comité a fait d'autres observations sur le fonctionnement futur du centre informatique secondaire dans son rapport sur le dispositif complet de gestion des situations de crise (A/66/7/Add.10).

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui illustre deux situations de trésorerie possibles pour le plan-cadre d'équipement, compte tenu de toutes les dépenses connexes, pour la période allant du 21 octobre 2011 à mai 2013. Ce tableau met en regard, mois par mois, les soldes de trésorerie, réserve opérationnelle et intérêts produits compris et non compris, en partant du montant disponible au 21 octobre 2011. Les contributions non acquittées, d'un montant de 87,32 millions de dollars, n'y sont pas prises en compte.

	<i>Montant total des dépenses prévues</i>	<i>Solde de trésorerie (intérêts et réserve opérationnelle, d'un montant de 149 100 000 dollars, compris)</i>	<i>Solde de trésorerie (intérêts et réserve opérationnelle, d'un montant de 149 100 000 dollars, non compris)</i>
Solde de trésorerie au 21 octobre 2011		842 404 540	693 304 540
Factures des prestataires reçues mais pas encore réglées	66 460 192	775 944 348	626 844 348
Novembre 2011	46 499 108	729 445 239	580 345 240
Décembre 2011	50 592 192	678 853 047	529 753 047
Janvier 2012	50 272 819	628 580 228	479 480 229
Février 2012	51 602 687	576 977 541	427 877 541
Mars 2012	56 103 693	520 873 848	371 773 848
Avril 2012	55 640 720	465 233 128	316 133 129
Mai 2012	57 364 868	407 868 260	258 768 260
Juin 2012	52 809 394	355 058 866	205 958 866
Juillet 2012	53 724 901	301 333 965	152 233 965
Août 2012	45 304 411	256 029 554	106 929 554
Septembre 2012	41 708 101	214 321 453	65 221 453
Octobre 2012	41 656 914	172 664 538	23 564 539
Novembre 2012	37 762 097	134 902 442	(14 197 558)
Décembre 2012	35 636 929	99 265 512	(49 834 487)
Janvier 2013	24 262 871	75 002 641	(74 097 359)
Février 2013	19 391 086	55 611 555	(93 488 445)
Mars 2013	19 906 067	35 705 488	(113 394 512)
Avril 2013	19 316 347	16 389 141	(132 710 859)
Mai 2013	18 260 144	(1 871 003)	(150 971 003)

38. Le Comité consultatif a été informé que les revenus financiers et la réserve opérationnelle ne seraient utilisés que lorsque le solde de trésorerie serait épuisé, c'est-à-dire entre octobre et novembre 2012, et que si la majeure partie des contributions non acquittées, d'un montant de 87,32 millions de dollars (voir par. 27), était versée avant fin 2012, il ne serait pas nécessaire de puiser dans les revenus financiers et la réserve opérationnelle avant janvier ou février 2013.

39. **Ayant pris connaissance de toutes les informations dont il a été saisi, et conscient qu'un déficit de trésorerie risque de retarder encore l'exécution du**

projet, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général concernant les dispositifs de financement, ce qui permettra de financer l'ensemble des coûts directs supplémentaires du projet, ainsi qu'une partie des dépenses connexes, sans qu'il soit nécessaire de mettre en recouvrement de nouvelles contributions auprès des États Membres en 2012. Le Comité estime toutefois qu'il faudra débloquer progressivement les ressources supplémentaires, en puisant d'abord dans la réserve opérationnelle, puis, au besoin, dans les revenus financiers, et seulement lorsqu'elles seront nécessaires, c'est-à-dire probablement pas avant le début de 2013, en fonction du montant des contributions non acquittées qui aura été versé. À cet égard, le Comité rappelle les dispositions de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a souligné que les États Membres devaient s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans conditions, comme le prévoyait la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, le Comité demande instamment au Secrétaire général de continuer d'étudier tous les moyens possibles de réduire le montant total des ressources nécessaires pour mener à bien le projet, par l'analyse de la valeur et par d'autres mesures destinées à réaliser des économies (voir aussi par. 55). Il l'invite à présenter en détail dans son prochain rapport annuel les résultats obtenus dans ce sens.

IV. Rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes pour 2012

40. Le rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes pour 2012 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/66/527/Add.1) fournit un état actualisé des activités associées au plan-cadre, avec un historique des dépenses engagées jusqu'en 2010, des prévisions de dépenses actualisées pour 2011 et une estimation des dépenses pour 2012 et 2013. Il contient également des renseignements sur les activités du Comité de coordination pour les dépenses connexes, qui a été créé en application de la résolution 64/228 de l'Assemblée générale pour veiller à ce que les activités de tous les départements touchés par le plan-cadre d'équipement soient étroitement coordonnées en ce qui concerne les dépenses connexes. Le Secrétaire général indique notamment que, dans le cadre du mécanisme d'examen mensuel mis en place par le Comité de coordination, les prévisions de dépenses relatives aux dépenses connexes ont été étudiées en détail et regroupées différemment pour assurer leur adéquation avec le calendrier le plus récent (*ibid.*, par. 2 et 3).

41. Comme indiqué au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général, les prévisions de dépenses au titre des activités liées au plan-cadre d'équipement pour la période 2008-2013, qui ont trait au financement d'une augmentation temporaire des effectifs et des budgets de fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de la formation, du Département de la gestion, du Bureau de l'informatique et des communications et du Département de la sûreté et de la sécurité, s'élèvent en tout à 146,8 millions de dollars. Le tableau 1 de ce rapport récapitule les prévisions relatives aux dépenses connexes, comparées à celles figurant dans le précédent rapport (A/65/511/Add.1). Le Comité consultatif relève que les prévisions actuelles reposent sur l'hypothèse

que le calendrier du plan-cadre d'équipement, tel qu'il a été établi dans le neuvième rapport annuel, n'accusera pas de retard (voir par. 25 et 26 plus haut). D'après le Secrétaire général, les retards enregistrés par rapport au calendrier précédent ont eu une incidence sur les dépenses connexes uniquement parce que certaines activités – par exemple la mise en service du nouveau centre audiovisuel et du système de gestion des supports numériques – auront lieu plus tard que prévu du fait que l'installation des dispositifs de sécurité renforcée a entraîné un report de la rénovation du bâtiment des conférences. D'un point de vue financier, il n'y a pas de répercussions sur le montant global des dépenses connexes (A/66/527/Add.1, résumé).

42. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a obtenu une analyse des principaux facteurs qui ont déterminé les dépenses connexes pour la période allant de 2009 à 2012. Elle faisait apparaître que 43 858 200 dollars (31 % du montant total des dépenses connexes afférentes à cette période) étaient affectés à l'achat de mobilier (voir également par. 51 et 52 plus bas), 40 462 600 dollars (28 %) au financement du centre audiovisuel et du système de gestion des supports numériques (voir par. 47 à 50 plus bas) et 25 025 100 dollars (18 %) à des dispositions requises pour assurer la sécurité sur les chantiers et dans les espaces transitoires.

43. La section III du rapport du Secrétaire général fournit des indications sur les dépenses connexes afférentes à l'exercice biennal 2008-2009 et à l'année 2010. Les dépenses effectives pour l'exercice 2008-2009 se sont chiffrées à 18,4 millions de dollars sur un montant approuvé de 30,3 millions. Le solde inutilisé de 11,9 millions de dollars a été reporté à 2010 (voir A/66/257/Add.1, tableau 2).

44. Les fonds disponibles pour 2010 se sont élevés à 54 millions de dollars, ce montant comprenant le solde inutilisé susmentionné de 11,9 millions de dollars reporté de l'exercice 2008-2009 et le crédit de 42,1 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/228. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général sur les dépenses connexes, les prévisions de dépenses pour 2010 ont été révisées ultérieurement pour s'établir à 14,9 millions de dollars, chiffre qui tient compte du report à 2011 de l'acquisition et de la mise en place du centre audiovisuel et du système de gestion des supports numériques (voir A/65/511/Add.1, par. 10, et tableau 4). Les dépenses effectives afférentes à cette année se sont chiffrées à 13,6 millions de dollars et le solde inutilisé de 40,3 millions de dollars a été reporté à 2011. Les paragraphes 16 à 29 du rapport du Secrétaire général contiennent des renseignements détaillés sur la ventilation des dépenses par département et bureau.

45. Le Comité consultatif constate, à la lecture du rapport, qu'en 2010 le Bureau des services centraux d'appui a enregistré un solde inutilisé de 461 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement du fait, notamment, du report du transfert du centre postal et de la boutique-cadeaux dû à la fermeture repoussée du bâtiment de l'Assemblée générale [A/66/527/Add.1, par. 20 c)]. Comme indiqué au tableau 1 du neuvième rapport annuel (A/66/527), la rénovation de ce bâtiment a été différée en raison du réaménagement effectué pour le renforcement de la sécurité. S'étant renseigné, le Comité a été informé que, pendant les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale, qui devraient durer environ 18 mois, le centre postal et la boutique-cadeaux seraient transférés provisoirement dans le bâtiment de la Bibliothèque.

46. Dans la section IV de son rapport, le Secrétaire général analyse les dépenses qui ont été effectivement engagées et celles qui sont prévues au titre des frais connexes pour 2011. Comme indiqué au tableau 4, les fonds disponibles pour 2011 s'élèvent à 99,2 millions de dollars, cette somme comprenant le montant de 40,3 millions de dollars reporté de 2010 (voir par. 44 ci-dessus) et le montant de 58,9 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/269. Au paragraphe 31, le Secrétaire général indique que, au vu des dépenses engagées pour les six premiers mois de 2011 ainsi que des prévisions actuelles telles que révisées, on estime que les dépenses connexes se monteront en 2011 à 64,2 millions de dollars, dont un préengagement de 31,3 millions de dollars et des dépenses de 32,9 millions de dollars. On prévoit donc un solde inutilisé de 35 millions de dollars à la fin de l'année, ce qui correspond essentiellement aux opérations d'achat du mobilier de bureau échelonnées sur la période 2011-2012, ainsi qu'à la mise en place du centre audiovisuel et du système de gestion des supports numériques. Les paragraphes 33 à 55 du rapport contiennent des renseignements détaillés sur la ventilation des dépenses par département et bureau.

47. Le Comité consultatif relève, au paragraphe 40 du rapport du Secrétaire général, que les dépenses afférentes au centre audiovisuel et au système de gestion des supports numériques doivent être partagées entre le Département de l'information et le Bureau des services centraux d'appui à raison de 75 % et 25 %, respectivement. Les ressources approuvées pour ces deux projets s'élèvent au total à 40 272 500 dollars, cette somme comprenant un montant de 31 330 600 dollars qui a fait l'objet d'un préengagement de dépenses et un montant de 1 665 000 dollars qui a été consacré à la conception des systèmes.

48. Les ressources approuvées pour le Département de l'information en 2011 au titre du centre audiovisuel et du système de gestion des supports numériques s'élèvent à 30 291 900 dollars (A/66/527/Add.1, par. 35). Toutefois, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 40 et 41 du rapport du Secrétaire général, les activités d'analyse de la valeur qui ont été menées en 2011 ont permis d'obtenir des conditions avantageuses dans les contrats négociés pour les systèmes, ce qui a eu pour effet de ramener à 24 746 200 dollars la part du Département dans le montant total des dépenses préengagées et de dégager un solde inutilisé de 5 545 700 dollars. Le Secrétaire général indique que, sur ce montant, 5 095 700 dollars seront reportés à 2012 pour le financement de caméras et d'autres éléments relevant de la rubrique Mobilier, agencements et matériels divers, du passage des studios actuels aux nouveaux et de fonctionnalités complémentaires qui n'avaient pas été définies dans la phase de conception et de construction du projet initial.

49. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif s'est enquis des raisons pour lesquelles le Secrétaire général proposait de reporter à 2012 les économies susmentionnées d'un montant de 5 095 700 dollars et de les utiliser pour l'achat d'éléments supplémentaires qui ne figuraient pas dans le descriptif des travaux prévus à l'origine pour les deux projets. On lui a répondu que la chronologie, l'envergure et la complexité du plan global de modernisation des installations de radiodiffusion et de production audiovisuelle du Siège avaient soulevé un certain nombre de difficultés que l'on n'avait pas pu prévoir ou évaluer lorsque la nature des travaux à effectuer avait été initialement définie et qu'il avait également fallu faire preuve d'une certaine souplesse pour tenir compte de l'évolution rapide des technologies après la conception des projets. Il était de ce fait indispensable d'opérer à présent des ajustements dans les projets relatifs à la

construction du centre audiovisuel et au système de gestion des supports numériques, liés notamment à la modernisation des installations de radiodiffusion vétustes dans le bâtiment du Secrétariat pour qu'elles puissent fonctionner avec les nouvelles technologies en attendant la mise en service du nouveau centre; à l'acquisition de caméras de télévision mobiles supplémentaires pour accroître temporairement la capacité de production vidéo, selon les besoins, dans les salles de conférence équipées d'un petit nombre de caméras fixes; à l'harmonisation et à l'intégration poussée de quatre des systèmes de production audiovisuelle et de radiodiffusion, qui impliquaient la modification de certains systèmes pour les adapter aux spécifications de tel ou tel autre; et à l'achat de matériel supplémentaire pour tenir compte de l'évolution des besoins des journalistes de la presse audiovisuelle qui accompagnent les dignitaires de haut rang.

50. S'il déplore que les économies dégagées grâce à l'analyse de la valeur n'aient pas été exploitées pour réduire le solde global des dépenses connexes, le Comité consultatif reconnaît qu'il importe également de veiller à ce que les nouveaux systèmes de production audiovisuelle et de radiodiffusion incorporent les techniques les plus modernes actuellement disponibles. Il espère que, par la suite et à un stade aussi avancé, les ajustements apportés aux deux projets seront limités au minimum et que toute économie supplémentaire qui pourrait résulter de l'analyse de la valeur sera exploitée de manière à réduire le coût total de l'achèvement des travaux.

51. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a approuvé pour le Bureau des services centraux d'appui, pour l'année 2011, un montant de 51 350 800 dollars, dont 43 858 200 dollars au titre du mobilier de bureau, dont l'achat est géré par le Bureau du plan-cadre d'équipement. Au paragraphe 55 de son rapport, le Secrétaire général dit qu'au 30 juin 2011, les dépenses s'élevaient à 1 499 900 dollars, et que des dépenses de 17 908 700 dollars sont prévues pour le deuxième semestre, le solde, soit 24 449 600 dollars, devant être reporté sur l'année 2012, durant laquelle le reste du mobilier sera acheté et installé.

52. À l'occasion de son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que les montants prévus pour l'achat de mobilier représentaient 31 % du total des dépenses connexes pour la période de 2009 à 2012. Lorsque le plan-cadre a été conçu, il était prévu que le mobilier existant serait réutilisé dans les bâtiments rénovés. Toutefois, comme il a été décidé de passer à des bureaux paysagés, il a fallu revoir le projet et prévoir des crédits pour l'achat de mobilier modulaire neuf. D'après le paragraphe 47 du neuvième rapport (A/66/527), les possibilités de réutilisation du mobilier sont à l'étude. En particulier, il est prévu de réparer et de réutiliser le mobilier des salons et espaces ouverts du bâtiment des conférences, sauf si des dons sont faits pour ces espaces. Pour les sièges des salles de conférence 1, 2 et 3 du bâtiment des conférences et pour les salles 5, 6, 7 et 8 du bâtiment de l'Assemblée générale, des appels d'offres ont été lancés pour l'installation de nouveaux sièges et pour la réparation des sièges existants. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la solution la moins chère serait retenue. **Le Comité consultatif recommande une nouvelle fois que tout soit fait pour que le mobilier en bon état soit réutilisé** (voir A/65/725, par. 18).

53. Les montants estimatifs prévus pour les dépenses connexes de 2012 sont indiqués à la section V du rapport du Secrétaire général. Il est prévu qu'un solde

inutilisé de 34 957 100 dollars subsistera à la fin de 2011, lequel sera déduit du montant estimatif prévu pour 2012, soit 46 322 200 dollars. Il faudra donc un montant supplémentaire net de 11 635 100 dollars. Les montants demandés pour chaque département ou bureau, qui sont indiqués dans le tableau 6 et aux paragraphes 58 à 75 du rapport, se résument comme suit :

- a) 722 800 dollars net pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences;
- b) 43 000 dollars net pour le Département de l'information;
- c) 4 942 300 dollars net pour le Bureau des services centraux d'appui;
- d) 318 600 dollars net pour le Bureau de l'informatique et des communications;
- e) 5 885 000 dollars net pour le Département de la sûreté et la sécurité.

Le Comité consultatif note qu'un montant de 546 600 dollars approuvé pour 2011 à la rubrique Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, qui n'a pas été utilisé et ne le sera pas, pourra être déduit des montants à prévoir pour couvrir d'autres dépenses connexes.

54. Aux paragraphes 74 à 82 de son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010 [A/66/5 (Vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes fait une série d'observations et de recommandations sur les dépenses connexes. Il dit entre autres qu'il y a peu de chances que les dépenses connexes puissent être absorbées sans que la portée du plan-cadre soit réduite ou que le coût total augmente, et recommande donc que l'Administration et les responsables de la gouvernance précisent à qui incombe la responsabilité budgétaire des dépenses connexes en prenant une décision claire sur la façon dont elles seront financées. Dans sa réponse aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Secrétaire général indique que la question du financement des dépenses connexes est examinée dans son neuvième rapport annuel (A/66/324, par. 25).

55. **Le Comité consultatif souscrit à l'analyse du Comité des commissaires aux comptes. Il rappelle que dans son précédent rapport sur la question, il a exprimé des doutes quant à la possibilité de couvrir les dépenses connexes au moyen du budget du plan-cadre et noté que la question devait être réglée en temps utile, sans que les États Membres se retrouvent en fin de compte à assumer une charge financière supplémentaire (A/65/725, par. 15). À ce stade, le Comité estime que les propositions du Secrétaire général concernant l'utilisation de la réserve opérationnelle et des intérêts (voir les paragraphes 33 à 39 ci-dessus) répondent en partie aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes mais que, si les ressources supplémentaires sont aussi utilisées pour combler le déficit budgétaire, elles ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des dépenses connexes. Il pense que l'Assemblée générale devrait donc, par souci de transparence, demander au Secrétaire général de lui donner des éclaircissements sur la façon dont les besoins restants seront couverts, compte tenu a) du fait qu'elle a décidé que les dépenses connexes seraient financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement (voir la résolution 65/269, par. 54 à 56) et b) de la recommandation que le Secrétaire général a faite à l'alinéa e) du paragraphe 81 de son rapport. Le Comité consultatif recommande aussi que le Secrétaire général soit invité à envisager tous les moyens qui permettraient de mieux maîtriser les coûts.**

V. Conclusion et recommandations

56. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne les propositions faites dans le neuvième rapport sur le plan-cadre d'équipement (A/66/527) sont énoncées au paragraphe 11 dudit rapport. **Sous réserve des commentaires et observations formulés ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De prendre note des progrès accomplis depuis la publication du huitième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement;**

b) **De prier le Secrétaire général de continuer de rendre compte de l'état d'avancement du projet, de son calendrier d'exécution, du montant total des dépenses à engager pour l'achever, et de l'état des contributions, des intérêts et de la réserve opérationnelle;**

c) **D'approuver les propositions du Secrétaire général concernant l'utilisation de la réserve opérationnelle et, si nécessaire, des intérêts produits par le fonds du plan-cadre d'équipement.**

57. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne les propositions de financement des dépenses connexes de 2012 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/66/527/Add.1) est énoncée au paragraphe 81 du rapport. **Sous réserve des commentaires et observations formulés ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De prendre note des progrès décrits dans le rapport du Secrétaire général;**

b) **De noter que le coût total des activités afférentes au plan-cadre d'équipement pour la période de 2008 à 2013 est de 146,8 millions de dollars;**

c) **De noter que les dépenses connexes de 2012 s'élèvent à 46 322 200 dollars, répartis comme suit :**

i) **722 800 dollars pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences;**

ii) **5 138 700 dollars pour le Département de l'information;**

iii) **32 921 000 dollars pour le Bureau des services centraux d'appui;**

iv) **610 900 dollars pour le Bureau de l'informatique et des communications;**

v) **478 000 dollars pour les travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à effectuer au Siège;**

vi) **6 450 800 dollars pour le Département de la sûreté et de la sécurité;**

d) **D'approuver un crédit d'un montant net de 11 365 100 dollars pour 2012, déduction faite du solde inutilisé d'un montant estimatif de 34 957 100 dollars enregistré pour la période 2008-2011;**

e) **De décider que les dépenses connexes continueront d'être financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.**